

03-AVR-2003

GROUPÉ	17	HERBICIDE
--------	----	-----------

GLOWON MSMA

COMMERCIAL (FORESTERIE)



**ATTENTION
POISON**

LIRE LÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CE PRODUIT EST PHYTOTOXIQUE

N° D'HOMOLOGOGATION 10892
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARANTIE: Arsenic (élémentaire) 320 grammes par litre
(présent sous forme de méthane-arséniate monosodique)**

UNITED AGRI PRODUCTS
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5



(01) 5 06 23111 00336 1

CONTENU NET: 2 x 10 L

WL 19403
12/02

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Produit nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau. Employer une lotion pour les mains ou porter des gants quand on l'applique avec une hache et un distributeur. Se laver à fond après l'emploi. Conserver dans un endroit sûr, à l'écart des moulées et des produits alimentaires. Ne jamais conserver dans ou en contact avec des contenants en aluminium, en cuivre ou en métal galvanisé. Ne pas contaminer les bois, les étangs, cours d'eau ni les lacs durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés. Laver à fond la peau et les cheveux au savon et à l'eau. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, recourir à des soins médicaux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Les rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, tout en tenant les paupières ouvertes pour aider à chasser la matière. Recourir à des soins médicaux.

EN CAS D'INGESTION: Boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement. Ne jamais faire vomir ni donner quoi que ce soit par la bouche à une personne sans connaissance. Garder la tête plus basse que la poitrine afin d'éviter toute aspiration dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou communiquer avec un centre antipoison.

EN CAS D'INHALATION: Sortir la personne au grand air. Si sa respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène; si elle cesse de respirer, lui donner la respiration artificielle. Recourir immédiatement à des soins médicaux.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Toute personne qui a ingéré une grande quantité de cette substance pourrait montrer des signes de nausée et de diarrhée. On devrait alors provoquer le vomissement pour vider l'estomac. Consulter un médecin.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale,
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi Sur Les Produits Antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit peut entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Détacher cette feuille suivant le pointillé.
Et la jeter dans la poubelle appropriée.

GRUPE	17	HERBICIDE

03-AVR-2003

GLOWON MSMA

COMMERCIAL (FORESTERIE)



**ATTENTION
POISON**

LIRE LÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CE PRODUIT EST PHYTOTOXIQUE

N° D'HOMOLOGOGATION 10892
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Arsenic (élémentaire) 320 grammes par litre
(présent sous forme de méthane-arséniate monosodique)

UNITED AGRI PRODUCTS
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

CONTENU NET: 2 x 10 L

WL 19403
12/02

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Le GLOWON MSMA est utile pour effectuer un éclaircissage précommercial des conifères de 2 à 15 cm d.h.p. par une injection directe dans des incisions faites à la hache dans l'écorce des arbres. Il n'y aucune translocation de ce produit à travers les greffes racinaires et les arbres fourchus exigent des traitements individuels. Le GLOWON MSMA est efficace sur la pruche occidentale, le Douglas taxifolié, le sapin blanc, le pin de Murray, le pin ponderosa et le thuya géant. Par contre, il n'est pas efficace sur la plupart des arbres feuillus.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: Gestion de la résistance à GLOWON MSMA, herbicide de groupe 17. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à GLOWON MSMA et à d'autres herbicides du groupe 17. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le GLOWON MSMA ou les herbicides du même groupe 17 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formers de lutte chimique.
- Inspector les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI : Pour l'éclaircissage commercial des jeunes conifères, le GLOWON MSMA est appliqué sans dilution dans des incisions horizontales faites avec une hache à un endroit pratique sur le tronc de l'arbre, habituellement à la hauteur de la ceinture ou plus bas. Le GLOWON MSMA appliqué dans ces entailles pénètre ensuite dans le cambium, juste sous l'écorce.

On utilise environ 1 mL de GLOWON MSMA dans chaque entaille et la dose pour chaque arbre est déterminée par le nombre de ces incisions pratiquées dans le tronc.

Pour enrayer les jeunes conifères mesurant moins de 15 cm d.h.p. avec une pleine cime, appliquer le GLOWON MSMA à raison d'un mL par incision et faire une incision pour chaque 2,5 cm de d.h.p. (diamètre à hauteur de poitrine).

Pour enrayer les jeunes conifères mesurant moins de 15 cm d.h.p. avec la moitié ou moins d'une cime complète, appliquer le GLOWON MSMA à raison d'un mL par incision et faire une incision pour chaque 5 cm de d.h.p. de l'arbre.

Employer la même dose durant la dormance que durant la saison de croissance. Les gros arbres à pleine cime exigent presque des incisions qui se chevauchent pour obtenir des bons résultats.

POUR LUTTER CONTRE LES COLÉOPTÈRES :

DENDROCTRONE DU PIN PONDEROSA (*Dendroctonus ponderosae*) - Appliquer pas plus tard que trois semaines après l'infestation. Avec une hache, pratiquer une incision continue peu profonde autour de la base de l'arbre, en pénétrant tout juste les anneaux extérieurs de l'aubier. Appliquer dans l'incision 1 mL de produit non dilué par 2,5 cm de circonférence de l'arbre.

DENDROCTRONE DE L'ÉPINETTE (*Dendroctonus rufipennis*) - Pour chaque épinette debout, effectuer un traitement au début du printemps, sous forme d'application par entaillage de l'écorce. Avec une hache, faire une incision continue peu profonde qui pénètre les anneaux extérieurs de l'aubier, autour de tout l'arbre près de sa base. Appliquer dans cette incision 1 mL d'une solution à 25 % de GLOWON MSMA par 2,5 cm de circonférence de l'arbre. Les arbres traités devraient être abattus deux semaines plus tard, après la translocation du GLOWON MSMA.

SCOLYTE OCCIDENTAL DU SAPIN (*Dryocoetes confusus* [Swaine]) - Ce traitement peut être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte contre les coléoptères durant lequel un appât phéromonal, tel que l'exo-brévicomin, est d'abord appliqué sur les arbres visés. Appliquer le GLOWON MSMA pas plus tard que trois semaines après l'infestation. Avec une hache, faire une incision continue peu profonde autour de la base de l'arbre, en pénétrant tout juste les anneaux extérieurs de l'aubier. Dans cette incision, appliquer 1 mL de produit non dilué par 2,5 cm de circonférence de l'arbre.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Produit nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau. Employer une lotion pour les mains ou porter des gants quand on l'applique avec une hache et un distributeur. Se laver à fond après l'emploi. Conserver dans un endroit sûr, à l'écart des mouliées et des produits alimentaires. Ne jamais conserver dans ou en contact avec des contenants en aluminium, en cuivre ou en métal galvanisé. Ne pas contaminer les bois, les

étangs, les cours d'eau ni les lacs durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés. Laver à fond la peau et les cheveux au savon et à l'eau. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, recourir à des soins médicaux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Les rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, tout en tenant les paupières ouvertes pour aider à chasser la matière. Recourir à des soins médicaux.

EN CAS D'INGESTION : Boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement. Ne jamais faire vomir ni donner quoi que ce soit par la bouche à une personne sans connaissance. Garder la tête plus basse que la poitrine afin d'éviter toute aspiration dans les poumons. Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison.

EN CAS D'INHALATION : Sortir la personne au grand air. Si sa respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène; si elle cesse de respirer, lui donner la respiration artificielle. Recourir IMMÉDIATEMENT à des soins médicaux.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Toute personne qui a ingéré une grande quantité de cette substance pourrait montrer des signes de nausée et de diarrhée. On devrait alors provoquer le vomissement pour vider l'estomac. Consulter un médecin.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale,
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi Sur Les Produits Antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

CE PRODUIT EST PHYTOTOXIQUE

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.